Audition du SANEER par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA)

3 décembre 2020

L'Inspection Générale de l'Administration est chargée par le ministre de l'Intérieur de formuler des propositions à court-terme pour réduire les délais d'attente des candidats à l'épreuve pratique du permis B. L'IGA précise que la crise sanitaire et les mesures prises pour y répondre ont, en effet, eu des répercussions sur les temps d'attente.

Le 20 novembre, le SANEER a été contacté pour être auditionné par deux inspecteurs de l'IGA afin d'évoquer l'état de la situation et les améliorations possibles.

Le SANEER a demandé à être auditionné plutôt début décembre, pour avoir le temps de préparer ce dossier particulièrement sensible. L'audition s'est déroulée en visioconférence le 1er décembre.

DES CONSTATS CONTRADICTOIRES

Les Inspecteurs de l'IGA, en introduction, nous ont fait part de la préoccupation du ministre quant aux **350 000 candidats en attente d'une place d'examen**, à son souci d'éviter une campagne médiatique soulignant les embouteillages à l'examen. Des mesures, même limitées dans le temps, doivent être prises pour répondre à l'afflux de candidats …

Le SANEER s'est immédiatement inscrit en faux sur l'analyse pessimiste de la situation. Le constat sur les délais d'attente doit s'inscrire dans un bilan partagé, reposant non pas sur le ressenti mais sur des chiffres, mettant en lumière, la situation réelle.

350 000 candidats prêts, en attente de passer l'examen ? Non !

L'impact de la pandémie sur l'écosystème de l'éducation routière, c'est :

- Première période du 17 mars au 10 mai :
  - Arrêt total de l'activité des EECA et des examens
  - Reprise des leçons le 11 mai, des examens B le 8 juin

  Impacts :
  - Sur les examens B, 32,5 jours d'arrêt (hors jours fériés et WE)
  - Sur les formations, 43,5 jours d'arrêt (hors jours fériés et dimanches)
- Deuxième période du 30 octobre au 28 novembre :
  - Arrêt de l'activité formation des EECA
  - Les examens ont lieu

  Impacts :
  - Ralentissement de l'activité dans un certain nombre de départements dû au manque de candidats
  - Sur les formations, 25 jours d'arrêt (hors jours fériés et dimanches)

Sur ces deux périodes, l'impact réel a été la non programmation des examens pendant 32,5 jours et 68,5 jours pour les formations. Seuls les 10 premiers jours de la première période ont vu l'annulation des examens programmés. Considérant que les IPCSR effectuent en moyenne 130 000 examens B par mois, en réalité "seuls" 65 000 candidats se sont vu pénaliser par l'annulation de leur examen.

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

La réponse à cette situation a été très rapide. Par le ministère, dans un premier temps, qui a obtenu une enveloppe de 70 000 examens supplémentaires (90 000 au total en 2020) et à l'engagement, des DPCSR interlocuteurs directs des EECA dans leur département et les IPCSR qui ont, dans des conditions particulièrement difficiles, effectué 32 000 examens supplémentaires. Ces examens et la réduction du nombre de leurs jours de congés ont permis de résorber le retard … et même au delà.
Cet engagement sans faille des agents du service public a d'ailleurs été souligné, début octobre, par le président du CNPA-ESR … Ce fait est suffisamment exceptionnel pour être souligné ...

Il n'y a pas eu, hier, ni à ce jour de retard, d'embouteillage au permis de conduire. Dès la deuxième semaine du dernier confinement, un certain nombre de départements constataient le ralentissement de la demande de places d'examen. 350 000 candidats en attente ? Où sont-ils passés ? Cette question a été posée aux Inspecteurs de l'IGA.

DES DÉLAIS D'ATTENTE IMPORTANTS ?

Considérant que notre pays fait face à une crise sanitaire, sans précédent, ayant ébranlé notre économie, l'impact sur le délai médian national peut être qualifié de faible.

Délai médian annualisé du 28/02/2019 au 29/02/2020 (avant le 1er confinement) = **42 jours**
Délai médian annualisé du 31/10/2019 au 31/10/2020 (avant le 2ème confinement) = **48 jours**
Soit une augmentation de 6 jours (voir PJ)

Le SANEER a réalisé une enquête, afin de porter à la connaissance de l'IGA, la réalité de la situation. 35 départements, représentatifs, tant ruraux que fortement urbanisés et de l'outre-mer, ont permis d'établir une photographie précise de la situation (voir PJ). Les chiffres sont incontestables et ne l'ont pas été par nos interlocuteurs.

Malgré nos arguments, nous avons bien ressenti la volonté de "proposer" au ministre des mesures pour faire face "à l'avenir", à l'afflux présumé, à une "déferlante", de candidats … au printemps prochain ???

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

LES PISTES ENVISAGÉES PAR L'IGA

Bien que rien ne soit décidé, d'après nos interlocuteurs, les pistes évoquées ne nous laissent pas dupes.

- **Mise en sommeil des missions de contrôle**
- **Programmation d'une 14ème unité journalière (suppression des questions de vérification)**
- **Retrait des IPCSR du jury des épreuves HC du groupe lourd en titre professionnel, externalisation de l'épreuve**
- **Déploiement rapide de l'application "Rendez-vous permis" sur l'ensemble du territoire**

LES PROPOSITIONS DU SANEER

- **Renforcer les départements en souffrance, recours au renfort national, renforcer l'attractivité en programmant les IPCSR volontaires en examens supplémentaires (paiement à la vacation)**
- **Libérer les IPCSR des missions ETG NF, ETG spécifiques, voire ETG professionnelle. Ces missions reposent sur du matériel vieillissant et sur les épaules de quelques IPCSR, les nouvelles promotions n'étant plus formées**
- **S'assurer de la qualité des formations dispensées, garantie de l'augmentation du taux de réussite et de la diminution du délai d'attente**
- **Responsabiliser les candidats en instaurant un barème de délai de représentation à la suite d'un échec, inversement proportionnel au nombre de points obtenus véritablement dissuasif**

Le SANEER a fait part de son opposition et de celle des IPCSR à toutes mesures visant à l'externalisation de nos missions ainsi qu'à l'appauvrissement de l'examen du permis de conduire à la seule fin de produire toujours plus de places.

L'objectif majeur de la réforme du permis de conduire de 2014 était la réduction des délais d'attente. La réforme a été supportée par les seuls IPCSR et DPCSR. L'objectif a été atteint puisque avant la crise sanitaire le délai médian en France était de 42 jours. Il est aujourd'hui de 48 jours soit une augmentation de 6 jours. Cette augmentation peut être qualifiée de minime au vu du choc sur l'économie nationale de cette pandémie.

Les IPCSR et DPCSR ne doivent pas faire les frais d'une politique à sens unique, coercitive. Ils ont rempli leur part du "contrat".

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

Délais médians en France, période du 28 février 2019 au 29 février 2020

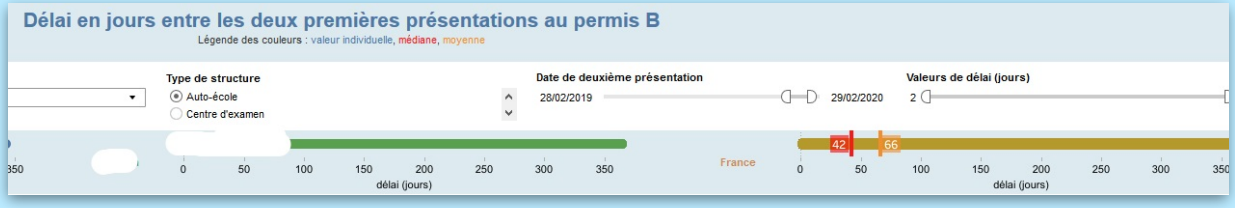

Délais médians en France, période du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2020

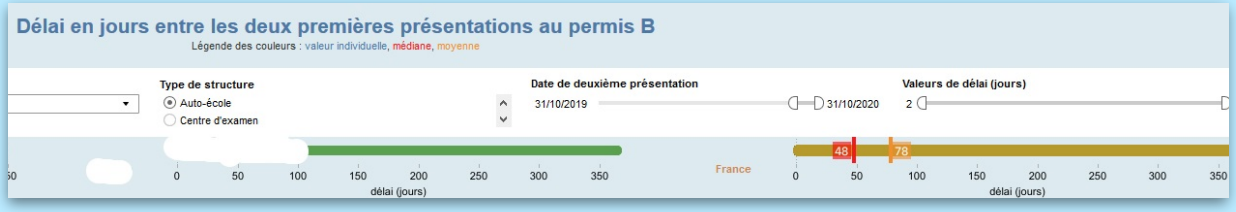

Enquête réalisée par le SANEER

ENQUETE SUR LES DELAIS D'ATTENTE AU PERMIS DE CONDUIRE - UNSA-SANEER

	Catégorie de département (en nombre d'habitants) : Population au 1er janvier 2020 (source INSEE)	Délais d'attente "médians" catégorie B du 15 mars 2019 au 15 mars 2020	Délais d'attente "médians" catégorie B du 20 novembre 2019 au 20 novembre 2020	Nombre de jours d'examen permis "B" restitués par les AE ou non honorés, entre le 30 octobre 2020 (date du confinement) et le 20 novembre 2020	Nombre de jours d'examen permis "A" restitués par les AE ou non honorés, entre le 30 octobre 2020 (date du confinement) et le 20 novembre 2020	Nombre de jours d'examen permis "groupe-lourd" restitués par les AE ou non honorés, entre le 30 octobre 2020 (date du confinement) et le 20 novembre 2020	Nombre de jours d'examen supplémentaires réalisés depuis le 25 mai 2020 (date déconfinement)	OBSERVATIONS
DEPARTEMENTS	Moins de 500 000 habitants	34	36	10	6	8	5.5	
		24	32	13	3	3	0	
		30	30	1.5	1	4	0	
		42	49	20	2.5	1.5	61	
		37	49	17	2	2	4	
		28	35	9	4	3	0	
		42	45	9,5	1,5	9	0	
		23	28	5	5	1	0	
		34	42	5.5	2	1.5	0	
		42	32	0	0	0	0	
		32	33	16.5	3.5	4.5	9	
		28	33	4.5	2	1.5	145	
		27	27	13	2,5	1	0	
		35	44	7	1.5	2	82	
		43	49	9	4	1,2	118	
		60	70	36	11	6.5	20	
		36	39	29	7	4	17	
	Entre 500 000 et 1 million d'habitants	47	49	11	4.5	3.5	6	
		32	43	0	0	0	60	
		49	49	0	0	0	52	
		45	56	9,5	2	0,5	65	
		37	39	40	6	4	20	
		85	71	7	2	1	15	
		53	56	3	2	7	1	
		29	31	54	11	11	o	
		43	45	12	5	1	29	
		46	52	15	14,5	3,5	61	
		49	55	23	6	5.5	34	
		28	32	0	0	0	95	
		41	36	47	10	5	0	
	Plus de 1 million d'habitants	35	37	29	13	3.5	48	
		34	37	0	0	0	76.5	
		36	42	70	20	27	70	
		53	62	25	7	1	145	
		58	58	69	15	9	104	
TOTAL	21 350 168 habitants au total pour les 35 départements			171	50	16	645	L'enquete porte sur 35 départements représentant 31,84 % de la population, France métropolitaine + DOM
MOYENNES DELAIS MEDIANS		39,91	43,51					Délais médians national annualisés - au 29/02/20, 42 jours - au 31/10/2020, 48 jours

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières